
Jour de séance 10

le mercredi 16 novembre 2022

10 h

Prière.

En l'absence inévitable du président de la Chambre, M^{me} Anderson-Mason, vice-présidente, assume sa suppléance.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'interdiction de l'épandage de glyphosate dans la gestion des forêts de la Couronne. (Pétition 9.)

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 17 novembre 2022, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 7, projet de loi 8 et motion 2.

L'hon. M. Holder, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 10, 15, 16 et 17 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 15 h, après quoi la séance sera levée.

Il est unanimement convenu de revenir aux avis de motion.

M. Coon donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 24 novembre 2022, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu qu'Efficacité énergétique Canada a indiqué que, en 2021, 37 % des ménages du Nouveau-Brunswick, soit 114 790 ménages, vivaient dans la pauvreté énergétique, laquelle est définie par des dépenses supérieures à 6 % du revenu après impôt pour les coûts de l'énergie domestique ;

attendu que le Programme éconergétique amélioré d'Énergie NB aide les propriétaires à faible revenu du Nouveau-Brunswick qui y sont admissibles à réduire leur consommation d'énergie et leurs coûts d'énergie en leur offrant une mini-thermopompe bibloc gratuite et une isolation améliorée ;

attendu que seuls les propriétaires qui utilisent des plinthes électriques et dont le revenu familial brut combiné est inférieur à 70 000 \$ peuvent obtenir une mini-thermopompe bibloc gratuite dans le cadre du Programme éconergétique amélioré ;

attendu que les thermopompes sont plus efficaces que les chaudières à mazout ;

attendu que le chauffage au mazout ou au gaz génère des émissions de carbone, contrairement aux thermopompes ;

attendu que, en 2019, selon les estimations de Canadians for Affordable Energy, plus de 46 200 ménages du Nouveau-Brunswick utilisaient le mazout pour chauffer leur domicile ;

attendu que, en raison de la récente hausse marquée du prix du mazout au cours des derniers mois, les ménages du Nouveau-Brunswick qui se chauffent au mazout ont de la difficulté à payer leur facture de chauffage ;

attendu que la demande pour le mazout et le gaz ne cessera d'augmenter à mesure que les températures baisseront pendant les mois d'hiver ;

attendu qu'il est nécessaire d'établir un programme provincial qui permettra d'offrir des thermopompes gratuites aux ménages qui se chauffent au mazout pour réduire leur consommation d'énergie et leurs coûts d'énergie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte Énergie NB à élargir l'admissibilité à son Programme éconergétique amélioré afin que soient incluses les thermopompes centrales ou sans conduits pour les ménages du Nouveau-Brunswick qui se chauffent au mazout ou au gaz.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier ;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
- 5, *Loi sur les personnes disparues ;*
- 7, *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 33

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Hogan	M. McKee
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Austin	M. Legacy
l'hon. M. Steeves	M. Turner	M. K. Chiasson
l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} S. Wilson	M. C. Chiasson
l'hon. M. Fitch	M. Cullins	M. Guitard
l'hon. M. Holland	M. Wetmore	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Ames	M. LePage
l'hon. M ^{me} Green	M. Dawson	M. Mallet
l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} Bockus	M ^{me} Landry
l'hon. M. Crossman	M ^{me} Conroy	M. Landry
l'hon. M ^{me} Johnson	M. Arseneault	M. Cardy

CONTRE : 3

M. Coon	M ^{me} Mitton	M. Arseneau
---------	------------------------	-------------

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Sur la motion de l'hon. M. Holder, le débat sur le projet de loi 10 est ajourné.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 15 h.